

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

Objet : Audience de fixation du rôle en après-midi (projet pilote)

Après avoir consulté des intervenants du système judiciaire, la Cour provinciale du Manitoba (Centre de Winnipeg) a mis sur pied une audience de fixation du rôle en après-midi pour les audiences décisionnelles et les enquêtes sur le cautionnement spéciales **du mardi au jeudi** sous forme de projet pilote.

L'objet de cette audience de fixation du rôle est d'augmenter et d'améliorer l'accès à la justice. Elle permettra la distribution des causes en après-midi entre les différents juges disponibles, et permettra aux avocats et aux personnes se représentant seules d'organiser plus facilement des audiences de détermination de la peine avec un court préavis en conjonction avec le travail de l'unité de traitement intensif des évaluations de causes de la Division des poursuites.

Les audiences de fixation du rôle commenceront à 13 h 45 et les causes prêtes à être traitées seront envoyées en audiences décisionnelles désignées (308, 303, 401) et, lorsque c'est possible, devant un tribunal de première instance de réserve. Toutes les causes qui doivent actuellement passer en audience décisionnelle (sauf celles prévues en salle 402) seront déplacées à l'audience de fixation du rôle en après-midi dans la salle d'audience 403. La salle d'audience 402 sera réservée pour les audiences décisionnelles où la documentation aura été déposée.

Pour réserver une audience décisionnelle ou une session extraordinaire, les avocats doivent communiquer avec le coordonnateur des audiences décisionnelles qui tiendra la liste des causes prévues aux audiences de fixation du rôle de l'après-midi. Vous pouvez communiquer avec le coordonnateur des audiences décisionnelles par téléphone au 204 945-6712 ou par courriel à earlypcdispos@gov.mb.ca.

La première séance de ce tribunal aura lieu le mercredi 15 juillet 2015.

DÉLIVRÉ PAR :



**Ken Champagne, juge en chef
(Manitoba)**

Date : Le 30 juin 2015